



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Coteaux
BelleVue
Communauté de communes



AVENANT 2024/2026 RELATIF AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

Le Préfet du département de la Haute-Garonne

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'une part,

ET

Le PETR Pays Tolosan, représentée par Monsieur Patrice Lagorce, son président

La Communauté de Communes Coteaux Bellevue, représentée par Madame Sabine Geil Gomez, sa présidente

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou, représentée par Monsieur Daniel Calas, son président

ET

La Région Occitanie, représentée par Madame Carole Delga, sa présidente,

Le Département de la Haute-Garonne représentée par Monsieur Sébastien Vincini, son président.

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

En présence de XX (maires, représentant de la Région, du Département, du Pays/PETR....)

PREAMBULE

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'Etat, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la conférence des parties (COP) de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne, après une phase de diagnostic et de débat, a établi en date du **XX/XX/202X** une feuille de route présentant une série de leviers concrets et des engagements d'actions et de projets à mener dans les territoires (à adapter).

Les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Les outils comme la boussole de la transition écologique, permettant d'apprécier l'impact environnemental de tout projet, et Mon espace collectivité, plateforme d'accompagnement de projets, appuient la démarche. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits ministériels disponibles, et pour lesquels elles seraient éligibles. La part minimale des projets favorables à l'environnement au sens du budget vert financés au titre de la DSIL, DSID, DETR et FNADT, est précisée annuellement dans l'instruction relative aux règles d'emploi des dotations à l'investissement des collectivités territoriales.

Conformément à l'instruction relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, DSID) du 31 mai 2024, le préfet peut programmer pour 2025 des engagements à hauteur de 50% du montant des crédits qui lui ont été notifiés au titre de 2024, et pour 2026, à hauteur de 25% du montant de ces mêmes crédits. Cette programmation pluriannuelle est glissante et peut être ajustée chaque année dans la limite de ces mêmes plafonds.

Le Pays Tolosan s'est engagé dès 2021 dans un CRTE structurant son projet de territoire autour de la transition écologique, de la cohésion sociale et de l'attractivité.

Dans la continuité de la circulaire du 31 mars 2025 relative à la territorialisation de la planification écologique et à la mise en œuvre des COP régionales, le présent avenant vise à :

- Intégrer la feuille de route régionale COP 2024 et ses jalons 2025 ;
- Renforcer la contribution du CRTE aux objectifs de décarbonation, de biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique (volet nouvellement introduit par le PNACC3 et la TRACC +4°C) ;
- Simplifier et rendre plus lisible l'action publique, en s'appuyant sur des outils tels que la Boussole de la Transition Écologique et Mon Espace Collectivité ;
- Impliquer davantage les acteurs économiques, sociaux et citoyens du territoire.

Les parties prenantes, signataires du contrat pour la réussite de la transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : OBJET

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage, le présent avenant a pour objet d'actualiser le CRTE signé en 2021, entre le PETR Pays Tolosan et l'État, pour les années 2024 à 2026.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CRTE

Le présent avenant actualise et complète les orientations stratégiques indiquées ci-après pour l'accélération de la transition écologique du projet de territoire approuvé le **XX/XX/XXXX** :

Orientation 1 - Décarbonation et mobilités durables

- Développement des mobilités douces (pistes cyclables, pôles multimodaux) ;
- Accompagnement des plans de mobilité intercommunaux et scolaires ;
- Sobriété énergétique et rénovation performante des bâtiments publics.

Orientation 2 - Préservation de la biodiversité et renaturation

- Désimperméabilisation des sols, restauration des continuités écologiques ;
- Gestion durable de l'eau et préservation des zones humides ;
- Valorisation agricole durable et circuits courts.

Orientation 3 - Gestion responsable des ressources et économie circulaire

- Déploiement d'actions de sobriété foncière ;
- Développement de filières locales de réemploi et de recyclage ;
- Amélioration de la gestion des déchets et réduction des plastiques.

Orientation 4 - Adaptation au changement climatique (nouvelle orientation)

- Réalisation d'un diagnostic territorial de vulnérabilité selon la TRACC (+4°C) ;
- Sélection d'actions locales « sans regret » (îlots de fraîcheur, gestion de l'eau, végétalisation des espaces publics, lutte contre les îlots de chaleur urbains) ;
- Renforcement de la résilience agricole et énergétique.

Toute évolution du contenu de ces orientations en cours de contrat sera validée par le comité de pilotage.

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES ACTIONS À ENGAGER

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant traduit les évolutions suivantes :

- les projets à retirer du contrat,
- les actions à maintenir avec évolution,
- les nouvelles actions prêtes à démarrer d'ici 2026 à inscrire, dont celles mettant en œuvre la feuille de route de la COP,
- les projets encore à travailler, voire à accompagner en ingénierie.

Le reste du contrat est inchangé.

L'ensemble des actions est décliné en fiche-action disponible en annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 4 : MAQUETTE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE PLURIANNUELLE

La présente convention ne constitue pas une demande ou une notification de subvention au sens de l'article R. 2334-22 du code général des collectivités territoriales. De ce fait, elle ne vaut pas engagement au sens de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

La maquette financière reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires. Elle est annexée au présent avenant et est susceptible d'évoluer.

Elle précise notamment les montants :

- des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, DSI, FNADT, fonds vert, crédits ministériels...) sollicités et contractualisés, notamment selon les modalités de l'instruction du 31 mai 2024, sous réserve des dispositions des lois de finances et de la disponibilité budgétaire des crédits ;
- le rappel des actions financées au titre du fonds vert en 2023 et 2024 qui ne figuraient pas déjà dans le CRTE (circulaire 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) ;
- les financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements...) ;
- les financements des autres partenaires publics et privés.

ARTICLE 5 : DURÉE

Le présent avenant est effectif à sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026. Il peut être modifié annuellement.

ARTICLE 6 : SUIVI

Le comité de pilotage du contrat pour la réussite de la transition écologique assure le suivi des engagements des signataires et des partenaires, de la réalisation des actions et de leur évaluation. Il se réunit au moins une fois par an.

Fait à , le

**Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne**

**Le Président du Pôle d'Équilibre
Territorial Rural Pays Tolosan**

Pierre-André DURAND

Patrice LAGORCE

**Le Président de la Communauté de
Communes des Coteaux du Girou**

**La Présidente de la Communauté de
Communes des Coteaux Bellevue**

Daniel CALAS

Sabine GEIL-GOMEZ

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

Le diagnostic territorial a permis de dégager une stratégie commune sur les deux EPCI qui s'articule autour de trois axes et neuf mesures :

- Un premier axe sur les questions d'attractivité du territoire : maintien de services qualitatifs accessibles au plus grand nombre (1A), revitalisation des coeurs de ville et de village (1B) et l'accompagnement des collectivités à la transition numérique (1C).
- Un second axe en lien avec la transition énergétique et écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics (2A), la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources naturelles du territoire (2B) et le développement des mobilités moins polluantes et énergivores (2C).
- Un troisième axe sur le développement économique en coopération avec les territoires voisins : agriculture durable et locale (3A), soutien à une économie touristique dynamique et vertueuse (3B) et le support à une économie nécessaire (3C).

AXE 1 : AMÉLIORER ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

ACTION 1A :

Développer un service public inclusif et qualitatif

ACTION 1B :

Dynamiser les coeurs de ville et village

ACTION 1C :

Accompagner la numérisation du territoire pour un service public innovant

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

ACTION 2A :

Promouvoir et encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics

ACTION 2B :

Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

ACTION 2C :

Renforcer les mobilités douces, actives et inclusives

AXE 3 : SOUTENIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE EN COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

ACTION 3A :

Accompagner une agriculture durable et de proximité

ACTION 3B :

Soutenir une économie touristique responsable

ACTION 3C :

Démultiplier l'activité et l'emploi

AXE TRANSVERSAL

INGENIERIE ET ANIMATION TERRITORIALE

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1A - Développer un service public inclusif et qualitatif

Contexte général

Le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives. Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés.

L'enjeu est donc d'offrir à tous les habitants une

égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie. Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle doit être menée en partenariat avec les acteurs moteurs du changement des modèles et des pratiques.

Objectifs de la mesure

- Adapter les équipements et services pour les rendre accessibles à tous
- Corréler accueil de population et création d'équipements, pour éviter l'effet « ville dortoir »
- Améliorer les offres des équipements et services de proximité
- Banaliser l'accessibilité d'accès aux services
- Maintenir et renforcer le tissu associatif
- Renforcer l'offre médicale
- Renforcer et diversifier l'armature des équipements et services structurants
- Favoriser la participation citoyenne
- Favoriser la mixité et l'inclusion sociale

Contenu de la mesure

- Créer ou rénover des infrastructures et équipements en réponse à un besoin identifié à l'échelle du territoire (ex : MSP, piscine d'apprentissage, MFS...)
- Accompagner la création ou la rénovation de petits équipements socio culturels et sportifs à l'échelle locale
- Soutenir les projets de regroupement, de mutualisations ou de création de services au public (ex espace de vie social, maison info...)
- Promouvoir les innovations et expérimentations sociales sur les services à la personne ou à la population
- Renforcer et promouvoir l'accompagnement dans la mise en accessibilité des équipements et services à la personne ou à la population
- Développer un parcours de santé intégré

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1B - Dynamiser les coeurs de ville et de village

Contexte général

La présence de « Centres Bourgs » et de « Bourgs Centres » dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

Plusieurs dispositifs accompagnent le développement de ces polarités : Petites villes de demain (Etat), Bourgs Centres (Région Occitanie) et Cœur de vie (Département) qu'il convient d'articuler pour une attractivité accrue du territoire.

Objectifs de la mesure

- Requalifier et revitaliser les centres bourgs / bourgs centres
- Développer un urbanisme de qualité
- Développer l'habitat inclusif dans les centres bourgs
- Développer des commerces et services, pour des centres bourgs vivants
- Favoriser la participation citoyenne
- Promouvoir la culture contre l'exclusion sociale

- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels déjà identifiés ou en émergence sur la période 2017-2020
- Aider la création et promouvoir les projets culturels et sportifs inscrits dans la durée (saison culturelle, actions publiques jeunes, médiation, résidence artistique...)
- Soutenir les équipements culturels structurants (écoles de musique et lecture publique)

Contenu de la mesure

- Renaturaliser les centres bourgs / bourgs centres
- Aménagement des centres bourgs / bourgs centres
- Revitaliser les centres bourgs / bourgs centres par l'installation de commerces et services
- Rénover ou créer de lieux dédiés à la culture
- Réhabiliter le petit patrimoine culturel /cultuel (bâti et immatériel) marqueur de l'identité territoriale
- Sauvegarder la mémoire des anciens du territoire pour le partage et la transmission intergénérationnelle.

- S'investir dans l'action culturelle : expositions itinérantes, festivals, saisons culturelles, manifestations...
- Mettre en réseau des opérateurs culturels, accompagner les tiers lieux culturels
- Favoriser l'organisation d'événements sportifs
- Soutenir les créations de résidences d'artistes
- Soutenir les actions locales de valorisation du patrimoine et des métiers d'arts

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 1 - Améliorer et préserver un cadre de vie attractif

ACTION 1C - Accompagner la numérisation du territoire pour un service public innovant

Contexte général

La transition numérique est un enjeu stratégique majeur du développement territorial du Pays Tolosan. L'objectif est de proposer des services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des citoyens, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clé pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. La connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout en tout temps.

Le territoire doit déployer les services numériques pour améliorer les conditions de travail ou de déplacements et pour soutenir l'emploi, les manifestations et la culture au niveau local.

La covid19 a accéléré le recours aux outils numériques et accentué les inégalités déjà existantes (exclusion numérique, zone non fibrée, etc.).

Objectifs de la mesure

- Innover et expérimenter pour la transition numérique
- Impulser la digitalisation des services publics
- Développer les initiatives de participation citoyenne
- Favoriser l'inclusion numérique

Contenu de la mesure

- Aménager des pôles numériques
- Favoriser l'inclusion numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Accompagner la digitalisation des collectivités
- Aménager des pôles numériques (tiers lieux, espace dédié, etc.)
- Accompagner les actions de prévention numérique des jeunes
- Aider à la communication numérique et non numérique

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2A- Promouvoir et encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics

Contexte général

La transition énergétique est un enjeu environnemental, social et économique. Les économies d'énergies sont, pour les collectivités locales et les citoyens, un poste de dépenses sur lequel il est urgent d'agir.

Il représente une part importante de leur budget, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, et la pollution induite par ses multiples déclinaisons.

Objectifs de la mesure

- Installer la transition énergétique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics pour réduire la consommation et la facture énergétique
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts

énergétiques (ex quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges...)

- Intégrer les usages numériques dans les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments publics (bâtiment économe piloté par domotique et autres technologies de gestion des fluides dans un bâtiment...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'Etat et la Région Occitanie

Contenu de la mesure

- Actions collectives visant la réduction de la consommation énergétique (ex : création d'un poste CEP, formation, transmission de savoirs)
- Sensibilisation des élus et/ou des acteurs économiques à la transition énergétique
- Appuyer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Accompagner la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques publiques
- Mutualiser une AMO

- Regrouper les collectivités pour influer sur les couts d'investissements (ex : groupements d'achats)
- Développer les opérations d'économies d'énergie
- Déployer une expérimentation numérique pour la gestion de bâtiments publics, la maitrise, et l'économie d'énergie
- Développer l'autoconsommation collective

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), PETR, associations de droit privé et public

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2B- Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

Contexte général

Le PETR Pays Tolosan se caractérise par ses nombreux espaces naturels agricoles et des milieux humides qui participent à la qualité du cadre de vie de ce territoire périurbain et à son identité. Notre territoire se caractérise par une agriculture diversifiée, qui comprend deux AOP le vignoble de Fronton et l'ail de Cadours, ses paysages naturels vallonnés, ses forêts (domaniales), ses réseaux hydrographiques et ses plans d'eau.

Cette campagne toulousaine accueille des activités de loisirs verts et attire les excursionnistes. Ce cadre de vie privilégié est un atout pour le développement de l'économie touristique : il faut donc préserver les ressources naturelles, faunistiques et floristiques, tout en éduquant les populations au respect de ce patrimoine commun. La qualité de vie est une partie intrinsèque de notre environnement.

Objectifs de la mesure

- Améliorer le cadre de vie
- Préserver, protéger et valoriser les paysages et les ressources naturelles, faunistiques et floristiques
- Valoriser le patrimoine bâti en lien avec son environnement
- Agir pour une alimentation de qualité
- Développer les filières énergétiques (bois, granulés, méthanisation, etc.)
- Eduquer pour agir sur la propreté environnementale des paysages
- Valoriser les circuits courts
- Identifier et cartographier les actions et lieux en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Augmenter la plantation d'arbre
- Installer la transition énergétique
- Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement
- Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)
- Développer les énergies renouvelables
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (ex quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges...)
- S'inscrire dans les stratégies de Transition et économie d'énergies déclinées par l'Etat et la Région Occitanie
- Réduire l'artificialisation nette des sols
- Favoriser la sobriété matière et prévenir les déchets

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2B- Protéger, restaurer, valoriser les ressources naturelles face au changement climatique

Contenu de la mesure

- Accompagner le déploiement des énergies renouvelable (ex : méthanisation, panneaux photovoltaïque, géothermie, éolien, réseau de chaleur)
- Accompagner les actions de production d'énergies renouvelables
- Aider les diagnostics de potentiel / de faisabilité des projets sur les énergies renouvelables
- Soutenir la mise en œuvre d'énergie renouvelable : méthanisation, géothermie, chaudière bois....
- Favoriser une économie circulaire vertueuse
- Acquérir du foncier pour des expérimentations en lien avec le développement durable, la protection de la biodiversité, l'alimentation durable, etc.
- Préserver, restaurer, sanctuariser les zones humides, les paysages remarquables
- Favoriser la seconde vie des objets (ex : recyclerie, donnerie, etc.)
- Promouvoir le recyclage, la gestion des déchets
- Renforcer la renaturalisation des espaces publics urbains
- Améliorer le suivi de l'artificialisation et de des impacts sur la biodiversité
- Accompagner les territoires dans une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les démarches de planification
- Inciter les collectivités à soutenir l'investissement des particuliers dans les ENR
- Soutenir l'organisation d'événements ou de manifestations en lien avec la préservation des ressources naturelles et de la transition énergétique
- Développer l'autoconsommation des collectivités
- Aider à la gestion et valorisation des ressources naturelles
- Aider à la mise en œuvre de sentiers pédagogiques
- Innover pour entretenir les zones zéro phyto (piétonnier et surfaces minéralisées)
- Encourager les initiatives pour l'éducation au développement durable dès le plus jeune âge
- Renforcer le déploiement d'espaces pédagogiques
- Aider les démarches vertueuses réglementaires ou innovantes (ex : PCAET)
- Développer des lieux d'éducation et d'initiation à l'environnement
- Attirer les entreprises de production énergie durable (ex : filière bois)
- Réinvestir les friches urbaines
- Développer la connaissance des forêts face au changement climatique

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, entreprises, collectifs citoyens, associations de droit public et privé, exploitants agricoles, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux)

AXE 2 - Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

ACTION 2C- Renforcer les mobilités douces, actives et inclusives

Contexte général

Les communes du Territoire Pays Tolosan subissent les effets néfastes de la périurbanisation. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux coeurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile et les effets sur l'environnement sont négatifs.

Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone

d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la mobilité interne au Pays Tolosan et la rétro-mobilité : mobilité transverse au Pays Tolosan et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) développés sous l'impulsion de la Région Occitanie vont modifier durablement l'offre de mobilité sur notre territoire en soutenant des Plans de Mobilité Simplifiés (PMS).

Objectifs de la mesure

- Multiplier par quatre l'usage du vélo entre 2019 et 2030 pour atteindre 12% des déplacements
- Augmenter le nombre de voyageurs par jour en train régional

- Multiplier le nombre de véhicules électriques en circulation sur le territoire
- Augmenter les points de recharge électrique ouverts au public

Contenu de la mesure

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Développer les mobilités actives et inclusives
- Aménager des espaces d'intermodalité (aires de covoiturage, box à vélos, pôles d'échanges multimodaux, parking relais etc.)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Déployer des solutions de recharge par l'installation de stations multigénériques et des bornes électriques ouverte à tous

- Favoriser l'aménagement de voiries cyclables et leur interconnexion avec les autres modes de déplacement
- Développer l'utilisation des transports ferroviaires
- Installer les voies douces entre les points d'intérêts (ex : écoles, équipements de loisirs...) dans les Centres-Bourgs
- Favoriser les déplacements entre villes et villages (principe de continuité)
- Sensibiliser et inciter l'usage à recourir à des véhicules moins carbonés

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3A - Accompagner une agriculture durable et de proximité

Contexte général

L'activité agricole est omniprésente sur notre territoire avec des produits de qualité, dont deux ont un label AOP : Le vignoble de Fronton et l'Ail violet de Cadours. Aujourd'hui, elle doit faire face à de grands défis : la préservation du foncier agricole, le renouvellement des générations des chefs d'exploitations, l'installation des « hors cadre familiaux », la diversification de la production, les nouveaux modes et demandes de consommation (circuits courts, production bio) et le développement de filières non alimentaires (VANA).

L'adaptation du monde agricole à ces enjeux sociétaux devra s'effectuer en préservant cette activité économique tout en l'ouvrant à de nouveaux marchés de production, de transformation et de commercialisation.

Le PETR Pays Toulousan porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour objectif de valoriser l'ancre territorial, en favorisant la structuration de filières locales, l'approvisionnement de la restauration collective et la promotion de nos productions.

Objectifs de la mesure

- Soutenir les projets d'activités agricoles
- Aider l'implantation des jeunes agriculteurs avec l'utilisation d'une SPL ou le foncier des collectivités
- Renforcer la filière de production bio
- Développer la production maraîchère
- Soutenir la transformation des produits agricoles
- Accompagner la création de plateformes d'approvisionnement demi gros
- Promouvoir les circuits courts
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie

- Rapprocher et connecter les producteurs locaux aux restaurants collectifs
- Adapter les unités de restaurations collectives aux produits en circuits courts
- Développer les emplois agricoles et l'insertion économique
- Encourager la valorisation agricole non alimentaire
- Aider les collectivités territoriales à l'acquisition du foncier en vue de l'installation de producteurs locaux
- Augmenter la surface agricole en agriculture biologique

Contenu de la mesure

- Développer les circuits courts demi gros dont la filière du maraîchage bio
- Consolider la production et structurer des filières pour garantir une juste répartition de la valeur, avec un objectif transversal d'amener l'agriculture biologique vers plus de durabilité
- Amplifier l'agro-écologie et la protection des sols
- Promouvoir les productions locales

- Attirer et accueillir les créations d'activités de Valorisation Agricole Non Alimentaire (VANA)
- Développer les actions collectives pour une alimentation de qualité
- Adapter les restaurants collectifs pour l'utilisation des produits issus de circuits courts
- Favoriser l'accès à l'alimentation bio pour tous
- Créer des plateformes de tri, de préparation de demi gros et de légumerie
- Soutenir la consommation des produits bio dans tous les circuits

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3B - Soutenir une économie touristique responsable

Contexte général

Le Pays Tolosan est un territoire vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Il bénéficie d'atouts et de richesses, potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, accessibilité, etc.

L'activité touristique constitue un secteur économique à part entière : plus de 2600 emplois salariés sont liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces). Le poids économique du tourisme

est supérieur à 19 millions d'euros. De plus, c'est un territoire accueillant, une base idéale pour rayonner vers les grands sites touristiques voisins (Gers, Montauban, Toulouse, Albi...)

Il faut donc mettre en place un projet économique commun et partagé autour du tourisme en se positionnant sur :

- ☒ la demande de proximité pour des excursions
- ☒ l'accueil et l'hébergement de touristes
- ☒ la construction d'une identité reconnue à l'extérieur du pays
- ☒ l'articulation des stratégies locales de développement touristique à l'échelle du PETR

Objectifs de la mesure

- Faciliter la commercialisation d'offres oenotouristiques et agrotouristiques
- Diversifier l'accueil, la restauration et l'hébergement touristique
- Renforcer et développer des itinéraires de randonnée
- Créer un projet économique protégeant et valorisant les ressources existantes (patrimoniales, culturelles, naturelles...)
- Organiser des mises en commun de moyens techniques et/ou humains (animation numérique, création d'offres, outils communs,

- structuration des offices de tourisme)
- Accompagner les acteurs touristiques à s'engager dans les démarches de RSE-RSO
- Elaborer des outils numériques pour la découverte touristique en lien avec l'agrotourisme, les manifestations culturelles et les évènements festifs
- Sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine bâti de proximité, mobilier, naturel et immatériel
- Favoriser le lien tourisme-culture-gastronomie

Contenu de la mesure

- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements et de restauration
- Créer et moderniser les structures touristiques
- Réhabiliter et développer des espaces dédiés à la valorisation patrimoniale, naturelle, artisanale et culturelle
- Renforcer les activités de pleine nature et de loisirs verts

- Accompagner les projets de mise en navigabilité du Tarn
- Renforcer la filière œnotourisme et agrotourisme
- Accompagner le développement d'une offre touristique en lien avec les activités sportives du territoire
- Relier les itinéraires de randonnées existants

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, PETR, associations, entreprises, particuliers, SCI

AXE 3 - Soutien à une économie responsable en coopération avec les territoires voisins

ACTION 3C - Démultiplier l'activité et l'emploi

Contexte général

Territoire attractif, le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Il faut développer l'accueil d'activités d'ingénierie, d'études pour tendre vers la création d'emplois de qualité, non délocalisables

et respectueux de l'environnement.

L'activité commerciale dans les centres bourgs et bourgs centres doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire.

L'économie sociale et solidaire, génératrice d'emplois et de richesses non délocalisables devra être encouragées. L'innovation et la recherche seront une priorité pour le développement des usages des TIC.

Objectifs de la mesure

- Développer le tissu commercial et artisanal
- Développer et qualifier les infrastructures économiques
- Proposer des services aux entreprises : hôtels, pépinières, services communs...
- Expérimenter les tiers lieux et nouvelles formes de travail
- Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- Améliorer le ratio emploi/habitants
- Conforter les filières existantes

- Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- Accompagner l'économie présente
- Soutenir l'économie solidaire et l'économie circulaire
- Créer des conditions favorables pour attirer sur le Pays Tolosan des artisans et des entreprises

Contenu de la mesure

- Soutenir la création et l'implantation d'activités économiques pour développer et diversifier les emplois locaux
- Accompagner la structuration et le fonctionnement des pôles de compétences
- Soutenir l'emploi des jeunes par la formation et la création de centres d'apprentissages
- Accompagner les centres bourgs pour l'accueil ou le développement d'activités et services artisanaux et commerciaux au plus près de la population
- Réhabiliter les friches urbaines et industrielles

- Regrouper et mutualiser des services dans un seul équipement dans les zones d'activités
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations de filières économiques ou artisanales
- Aider l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire
- Redynamiser et encourager l'activité dans les centres bourgs, en favorisant la création de tiers-lieux

Maîtres d'ouvrages concernés

Communes, Groupements de commune (EPCI, syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux), établissements publics, associations, entreprises et entreprises de l'économie solidaire (SCIC, SCOP)

AXE TRANSVERSAL

Animation et frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie du CRTE

Contexte général

Le Pays Tolosan dispose d'une équipe en lien avec la mise en œuvre du projet de territoire du PETR. La mise en œuvre du CRTE s'appuie sur une animation et une gestion dédiée, il s'agit en effet d'assurer une animation et une communication permettant l'émergence de dynamiques territoriales, mais également

d'assurer un suivi technique et financier indispensable à la bonne utilisation des fonds du CTRE au regard des objectifs de l'Etat. L'équipe du PETR Pays Tolosan assurera des missions de suivi et d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du programme.

Objectifs de la mesure

- Renforcer la dynamique de développement territorial du Pays en lien avec les objectifs du CRTE
- Favoriser l'émergence des projets et valoriser les réalisations locales
- Optimiser le pilotage et l'impact du CRTE
- Assurer un suivi et un pilotage réactif

Contenu de la mesure

Animation

- Elaborer le dossier avec les partenaires institutionnels, la convention et installer le Comité de Pilotage
- Appliquer la stratégie territoriale : accueillir, conseiller les porteurs de projets, accompagner les projets
- Préparer et animer les Comités de pilotage, élaborer les comptes rendus et les rapports d'exécution
- Animer le réseau de techniciens, faire vivre le partenariat
- Assurer le suivi des maîtres d'ouvrage et des actions engagées

Gestion

- Saisir et tenir à jour les dossiers sur un tableau de bord
- Veiller au respect des obligations de communication

Suivi-Evaluation

- Elaborer un plan d'évaluation (calendrier, acteurs, questions, indicateurs)
- Développer les outils nécessaires (informatiques, prestations)

Maîtres d'ouvrages concernés

PETR Pays Tolosan, Communes et leurs groupements

ANNEXE 2 : MAQUETTE FINANCIÈRE

Le diagnostic territorial a permis de dégager une stratégie commune sur les deux EPCI qui s'articule autour de trois axes et neuf mesures :

- Un premier axe sur les questions d'attractivité du territoire : maintien de services qualitatifs accessibles au plus grand nombre (1A), revitalisation des coeurs de ville et de village (1B) et l'accompagnement des collectivités à la transition numérique (1C).
- Un second axe en lien avec la transition énergétique et écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics (2A), la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources naturelles du territoire (2B) et le développement des mobilités moins polluantes et énergivores (2C).
- Un troisième axe sur le développement économique en coopération avec les territoires voisins : agriculture durable et locale (3A), soutien à une économie touristique dynamique et vertueuse (3B) et le support à une économie nécessaire (3C).